



**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019**

Le 10 septembre 2019, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, à 20 h 30, sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : M. Henri CARELLI, Maire – M. Jean-Pierre CHAMBARD - Mme Cécile LOUP-FOREST, Adjoint - Mme Karen GAILLARD – M. Serge RAFFIN - M. Vincent AIGON - M. Jean-Paul GRAVILLON et Mme Nathalie VIOLLET.

Absents excusés : M. Georges DUCRET (pouvoir donné à M. Jean-Paul GRAVILLON) - Mme Nathalie BLANC (pouvoir donné à Mme Cécile LOUP-FOREST) - Mme Dominique ALVIN (pouvoir donné à Mme Nathalie VIOLLET) - Mme Céline SCellos (pouvoir donné à Mme Karen GAILLARD) et M. Johan THENET (pouvoir donné à M. Serge RAFFIN)-. Mme Francine URBAIN (pouvoir donné à M. Jean-Pierre CHAMBARD)

Monsieur Vincent AIGON a été désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du 24 juillet 2019
- 2) Affaires foncières et droits de préemptions éventuels :
⇒ DIA sur parcelles AB 1115-1119-1120-1123-1124
- 3) Modification simplifiée du PLU pour servitude de taille de logements
- 4) Finances -Tarif de la brocante
- 5) CDG-CNFPT-Mise en œuvre du plan de formation mutualisé
- 6) Télétransmission des marchés publics en préfecture
- 7) Questions et informations diverses

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'autorise à ajouter le point suivant à l'ordre du jour:

Affaires foncières et droits de préemptions DIA sur parcelles cadastrées AB 247-350 et 408 p

1) - **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 24 JUILLET 2019**

Après examen par l'ensemble des membres du Conseil Municipal, le compte-rendu de la séance du 24 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

2) - **AFFAIRES FONCIERES ET DROITS DE PREEMPTION**

Droits de préemption :

Le Conseil Municipal, conformément à la délibération du 24 avril 2019 instituant un droit de préemption urbain renforcé sur l'ensemble des zones U, Uv et 2AUx du Plan Local d'Urbanisme (PLU), à l'unanimité, **RENONCE** à exercer son droit concernant :

⇒ la déclaration d'intention d'aliéner, enregistrée sous le n° DIA 74152 19 X0019, présentée par Maître

TRIBAULT, Notaire Associé à Annecy (74), pour le compte de la SNC RHONE ALPES et relative à la vente d'une surface de terrain non bâti de 472 m² sur les parcelles cadastrées AB 1115-1120-1123 (ex AB 565) et de 502 m² de voie d'accès sur les parcelles cadastrées AB 1119-1124, sise au lieudit Lovagny, en zone U du PLU, au prix de 139 340 €, soit 295€/m² + 6 688.32 € de frais de commission. Il est précisé que le fonds est grevé de diverses servitudes

⇒ la déclaration d'intention d'aliéner, enregistrée sous le n° DIA 74152 19 X0020, présentée par Maître LONCHAMPT, Notaire Associé à Annecy (74), pour le compte de Monsieur Nourredine ATTATRA et relative à la vente d'un appartement en copropriété de 196.35 m² habitables, sis au 28 Clos Sophie et érigé sur les parcelles cadastrées AB 247-350 et 408 p, en zone U du PLU, au prix de 390 000 €, dont 16 480 € de mobilier + 20 000 € de frais de commission.

3) **–MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU POUR SERVITUDES DE TAILLE DE LOGEMENT**

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet de Haute-Savoie relatif à la possibilité d'introduire dans le PLU, au travers d'une modification simplifiée, une servitude de taille de logements afin d'imposer, pour les opérations supérieures à un certain seuil de logements, une part minimale de grands logements. Le but de cette servitude est d'éviter la réalisation d'immeubles composés d'une seule taille de logements et la dégradation des copropriétés construites en « Pinel », occupées par des locataires.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide d'intégrer cette possibilité lors d'une prochaine révision ou modification du PLU.

4) **-TARIFS BROCANTE 2019**

Sur proposition du Comité des Fêtes, organisateur de la brocante de Lovagny, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte**, à compter du 1^{er} septembre 2019, les tarifs suivants :

BROCANTE (particuliers et professionnels)	TARIFS 2018 (délibération du 25/07/2018)	TARIFS 2019
⇒ Lovagniens et extérieurs	3.00 € le ml	Tarif inchangé

5) **– CDG-CNFPT-Mise en œuvre du plan de formation mutualisé**

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité Technique dont dépend la collectivité. Cette obligation a été réaffirmée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie (CDG74) et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ont conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé sur le territoire n° 7 « Le Grand Annecy ».

Ce projet a pour but de renforcer la proximité de la formation sur l'ensemble du territoire et de répondre ainsi à la problématique de l'isolement des personnels des collectivités de moins de 50 agents en permettant, notamment au CNFPT, d'organiser des formations sur le territoire concerné.

Monsieur le Maire propose, aux membres du Conseil Municipal, d'approuver le plan de formation mutualisé ci-annexé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver le plan de formation mutualisé tel qu'il a été validé par le Comité Technique du Centre de Gestion de la Haute-Savoie.

6) **-TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE – Avenant 2 à la convention du 26 septembre 2011**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibérations des 15 juin 2011 et 22 février 2012, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, via une plateforme de dématérialisation gérée par l'Association des Maires de la Haute-Savoie.

Par convention du 26 septembre 2011, entre la Préfecture de la Haute-Savoie et la Commune de Lovagny, la télétransmission a concerné, dans un premier temps, les actes « simples » (délibérations, arrêtés, conventions...). Par avenant n°1 à ladite convention, la télétransmission s'est étendue aux actes budgétaires.

Il est désormais possible de télétransmettre les documents de la commande publique, il convient donc d'entériner l'avenant n°2 ci-annexé qui prendra effet au 1^{er} octobre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

ACCEPTE la télétransmission des documents de la commande publique à compter du 1^{er} octobre 2019.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 ci-annexé à la convention du 26 septembre 2011, passée entre la Préfecture de la Haute-Savoie et la Commune de Lovagny, pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

DESIGNE Monsieur le Maire en qualité de responsable de la télétransmission des documents de la commande publique.

Madame Karen GAILLARD demande s'il serait envisageable de dématérialiser les documents transmis pour le conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil.

7) - **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

a) Voirie

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme COLLOMBAT qui, suite à un accident durant lequel un véhicule a atterri sur sa propriété, demande la sécurisation du chemin des Cézards, à son intersection avec le chemin des Tâtes.

Monsieur le Maire propose d'aller voir sur place afin de constater les mesures qui pourraient être envisagées.

b) Réfection du monument aux morts

La statue du poilu est actuellement en cours de réfection par un artisan d'art.

Monsieur le Maire informe le conseil que la société Alpen Pose met gracieusement à disposition l'échafaudage permettant cette réfection.

c) Rentrée des classes

A la rentrée scolaire 2019, l'école accueille 125 élèves répartis dans 5 classes. Un nouvel enseignant a pris ses fonctions ce 2 septembre.

d) Extension de la Maison du Village

Le démarrage des travaux va être effectif dans le courant du mois prochain. Monsieur le Maire fait part de la nécessité de sécuriser le chantier en périphérie de l'école.

e) Assemblée générale du Foyer

L'assemblée générale a renouvelé en partie le bureau, avec un changement de présidence à venir.

Prochaines séances du Conseil Municipal :

⇒ Vendredi 18 octobre 2019 – 20 h 30

⇒ Mercredi 13 novembre 2019 – 20 h 30

⇒ Vendredi 13 décembre 2019 – 20 h 30

La séance est levée à 21 h 45.